

DECISION D'APPROBATION DE MODELES
N° 94.00.681.007.1 DU 2 MAI 1994

Doseuses pondérales HEXA-PAC modèles ISTOP, VIBRISTOP, PPE, PPM 25, PPM 50, PPM 25 T, PPM 50 T

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 76-279 DU 19 MARS 1976 REGLAMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : DOSEUSES.

FABRICANT

HEXA-PAC, 43, allée des Châtaigners, 60250 Villers sur Coudun (France).

OBJET

La présente décision transfère à la Société HEXA-PAC le bénéfice des décisions d'approbation de modèle suivantes accordées à la Société PICARDIE PESAGE :

- N° 89.1.02.642.1.3 du 3 mars 1989 (1) relative aux doseuses pondérales PICARDIE PESAGE modèle ISTOP,
- N° 89.1.03.642.1.3 du 15 mars 1989 (2) relative aux doseuses pondérales PICARDIE PESAGE modèle VIBRISTOP,
- N° 89.1.09.642.1.3 du 3 juillet 1989 (3) relative aux doseuses pondérales PICARDIE PESAGE modèle PPE,
- N° 86.1.14.641.2.3 du 21 juillet 1986 (4) relative aux doseuses pondérales PICARDIE PESAGE modèles PPM 25 et PPM 50,
- N° 89.1.01.641.2.3 du 15 février 1989 (5) relative aux doseuses pondérales PICARDIE PESAGE modèles PPM 25 et PPM 50 T,
- N° 93.00.681.020.1 du 1er septembre 1993 relative aux doseuses pondérales PICARDIE PESAGE modèle ISTOP, VIBRISTOP, PPE, PPM 25, PPM 50, PPM 25 T et PPM 50 T.

(1) *Revue de Métrologie*, mars 1989, page 365.

(2) *Revue de Métrologie*, mars 1989, page 370.

(3) *Revue de Métrologie*, juillet 1989, page 898.

(4) *Revue de Métrologie*, septembre 1986, page 732.

(5) *Revue de Métrologie*, février 1989, page 221.

CARACTERISTIQUES

Les caractéristiques des doseuses pondérales faisant l'objet de la présente décision sont identiques à celles des doseuses pondérales approuvées par les décisions précitées.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La plaque d'identification des instruments concernés par la présente décision porte notamment le numéro d'approbation figurant dans le titre de celle-ci.

CONDITIONS DE VERIFICATION

Les doseuses pondérales faisant l'objet de la présente décision peuvent être présentées à la vérification primitive en une seule phase au lieu d'installation.

DEPOT DE MODELE

Plans et schémas déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie de la recherche et de l'environnement Picardie et chez le demandeur.

VALIDITE

La présente décision a une durée de validité de dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPACHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE,

J. HUGOUNET